

COMMUNIQUE DE PRESSE

Metz, le 20 octobre 2021

PLAN HIVERNAL 2021-2022

Lancement du plan hivernal 2021-2022 pour l'accueil des publics sans-abri

À l'approche de l'hiver, le plan hivernal 2021-2022 pour l'accueil des publics sans-abri a été présenté mercredi 20 octobre 2021 par les services de l'État à l'ensemble des acteurs de la veille sociale : opérateurs du 115/SIAO, de la veille et de l'hébergement (Est Accompagnement, AIEM, UDAF, CMSEA, Athènes, etc) et des organismes caritatifs, notamment la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, Athènes, Caritas, Emmaüs, l'Ordre de Malte, les Restos du Cœur, le Secours Populaire, la banque alimentaire, et la protection civile, ainsi que le conseil départemental.

Il se traduit par le renforcement des maraudes, y compris des associations caritatives, des heures d'ouvertures étendues des accueils de jours, et l'ouverture de deux haltes de nuit, notamment en période de grand froid.

Au 1er novembre 2021, la Moselle disposera, à titre pérenne, tout au long de l'année de 6907 places d'hébergement tout public confondu (+ 200 par rapport à 2020). 49 lits seront mis à disposition par les associations au sein des structures d'hébergement, et en période de grand froid deux haltes de nuit de 17 places à Metz et 8 places à Florange viendront compléter ces dispositifs.

Ces places seront mobilisables 24h/24 par l'intermédiaire du SIAO-115, porté par l'Association Est Accompagnement.

Plan d'actions pendant la période d'activation du plan grand froid :

- conserver l'impératif du « zéro demande non pourvue par manque de place » dès le déclenchement du plan grand froid, quelle que soit la situation administrative de la personne ;
- mise en place de maraudes quotidiennes : la protection civile viendra renforcer les maraudes existantes durant tout l'hiver le dimanche soir à Metz et Thionville et éventuellement les autres soirs de la semaine selon les besoins ;
- instauration d'un entretien d'évaluation sociale pour toute personne hébergée dans les dispositifs spécifiques mis en place durant cette période ;
- le 115, numéro vert, opérationnel 365 jours de l'année 7 jours/7 – 24h/24, couvrant tout le département ;
- un accès renforcé à l'aide alimentaire ;
- activation de deux haltes de nuit.

Rappel des conditions de déclenchement du plan grand froid : le déclenchement est décidé par le préfet de la Moselle, sur la base d'une appréciation combinée :

- des besoins identifiés par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sur le territoire : personnes sans domicile et saturation des capacités d'hébergement ;
- des températures ressenties (données spécifiques fournies par Météo France). La température minimale doit être comprise entre - 5°C et - 10°C et être négative sur l'ensemble de la journée.

Partout en Moselle, les services de l'État et les partenaires sont mobilisés pour venir en aide aux personnes en précarité, les mettre à l'abri et engager un travail d'évaluation sociale et d'accompagnement. Toutefois, il nous appartient, à chacun, d'être attentifs et de composer le 115 pour signaler une personne à la rue.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Noëilly Ballabio : 06 18 36 20 07
Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90
Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle